

VOS DÉMARCHES

Urbanisme

Toutes les informations à connaître pour une demande d'urbanisme

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Denis Lès Rebais

La commune de Saint-Denis-Lès-Rebais est couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 07 décembre 2015.

Ce PLU est également disponible sur le géoportail de l'urbanisme. 🗹

Le PLU est un document d'urbanisme réglementaire qui détermine l'avenir du territoire communal, son aménagement et l a protection de ses espaces naturels et bâtis.



plan-de-zonage-de-saint-denis-les-rebais.pdf (/sites/saint-denis-les-rebais.fr/files/media/downloads/plan-de-zonage-de-saint-denis-les-rebais.pdf)

PDF 3.07 Mo

Autorisation d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux rè gles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager,...) ou une d éclaration préalable.

Avant de commencer des travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme (de simple information ou op érationnel) pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Vous trouverez ci-contre les fiches pratiques qui pourront vous être utiles sur le site du Service public.

Pour vos demandes d'autorisation d'urbanisme, la saisie par voie électronique (SVE) va s'appliquer à compter du 1er ja nvier 2022 . À cet effet, vous pourrez transmettre vos dossiers à l'adresse suivante : urbanisme-saintdenislesrebais@ syndicat-vpm.fr

Vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie de Saint-Denis-Lès-Rebais si vous souhaitez plus d'information.

CONTACT



Mairie

8 rue de la Mairie 77510 Saint-Denis-lès-Rebais @ Courriel

2 01 64 04 52 37

LIENS UTILES

- Certificat d'urbanisme
 ☐
- Déclaration préalable de travaux
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis modificatif (permis de construire ou d'aménager)
- Permis de démolir
- Transfert d'un permis de construire ou d'aménager
- Contestation d'une autorisation d'urbanisme
- Taxe d'aménagement
- Avant d'engager vos travaux

- Autorisation de défrichement
- Travaux sur un monument historique ou aux abords d'un monument historique
- Autorisation pour installer une éolienne domestique ou agricole

CONTENUS ASSOCIÉS

PLAN LOCAL D'URBANISME